



AMASSA

Ensemble



BULLETIN MUNICIPAL DE REBENACQ

Tél : 05 59 05 54 63

mairie@rebenacq.com

www.rebenacq.com

Les vœux du maire



Nous venons de terminer l'année 2013, avec ses joies et ses peines et avons en particulier une pensée pour les personnes qui sont disparues.

Pour notre commune, cette année a vu la concrétisation d'un cycle important d'investissement de travaux pour l'embellissement et l'amélioration de notre cadre de vie. Le principal souhait de l'équipe municipale a été de rendre notre commune la plus agréable possible et de répondre aux besoins de notre collectivité par ces aménagements et ces infrastructures.

Je peux qualifier cette année 2013 de positive et tiens ici à remercier mes adjoints qui se donnent sans compter à leur tâche parfois ingrate, mais aussi à l'ensemble du conseil municipal avec lequel nous débattons. Les avis sont parfois différents, mais c'est dans le dialogue que se dessine l'intérêt général, c'est ainsi que nous construisons. J'associe à ces remerciements le personnel communal pour son engagement au quotidien dans le service aux administrés.

Le contexte national et international est, on le sait, très difficile. Nos politiques locales doivent en tenir compte. Nos populations souffrent, nos entreprises également, mais il y a toujours plusieurs manières d'aborder ces situations. Reprenant une image maritime, quand la tempête fait rage, l'optimiste dit " il fera meilleur demain ", le pessimiste s'accroche à la bouée de sauvetage et le pragmatique ajuste la voilure pour franchir le cap et continuer l'aventure ". C'est dans ce choix du pragmatisme que je m'inscris résolument pour aujourd'hui et pour demain. Comme premier magistrat de la commune, j'ai en outre à cœur de souligner que c'est dans la solidarité que l'on pourra affronter au mieux ces difficultés.

Mais quels que soient les efforts que nous pourrions déployer pour bien vivre à Rébenacq, l'épanouissement personnel, le bonheur, la joie et la santé restent les biens les plus précieux, c'est pour cela que je vous adresse tous mes meilleurs vœux pour l'année 2014.

Alain Sanz

JANVIER 2014

Réforme des rythmes scolaires et mise en place des activités péri-scolaires

Vous avez entendu parler de la réforme des rythmes scolaires et des activités péri-scolaires que les municipalités doivent proposer en remplacement des heures de cours qui sont déplacées au mercredi matin, soit 3 heures par semaine.

Cette nouvelle organisation est prévue à la rentrée 2014-2015 pour la commune de Rébenacq.

A ce jour, nous attendons la validation définitive de l'Inspection d'Académie sur le choix d'organisation des horaires qui a été arrêté en accord avec les enseignants et les parents d'élèves. Les ateliers éducatifs auront lieu après l'école de 15 h 15 à 16 h 45.

Ces nouvelles activités vont nous amener à trouver des animateurs salariés et/ou bénévoles, car toutes ces prestations ne pourront pas être assurées en totalité par le personnel communal.

Les activités peuvent être de nature très variée :

- sportive : sports collectifs ou individuels,
- culturelle et/ou artistique : musique, peinture, découverte de la nature, contes animés, lecture, jeux de société, théâtre, art plastique, cuisine...

Parmi ces activités, il peut être envisagé des ateliers dédiés à l'acquisition des différents apprentissages et découvertes. L'objectif est d'aborder ces apprentissages de manière ludique. Ces ateliers seront encadrés par des animateurs salariés ; cependant la Commune recherche pour les soutenir des personnes bénévoles motivées par le projet et désireuses de transmettre et de partager, même ponctuellement, leurs connaissances avec les enfants.

Vous êtes intéressé(e) ? N'hésitez pas à en parler autour de vous et faites-le savoir au secrétariat de mairie.

Monique Carivenc



Spécial élections municipales Réglementation et modalités pratiques pour les communes de moins de 1000 h.

Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire **15 conseillers municipaux**. Ils seront élus pour **6 ans**. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

- - -

Qui peut voter ?

Sont admis à voter les personnes de nationalité française de plus de 18 ans inscrites sur la liste électorale de la commune ou les ressortissants (de plus de 18 ans toujours) d'un Etat membre de l'Union européenne inscrits sur la liste électorale complémentaire de la commune.

N.B. L'inscription est faite d'office par le Secrétariat de Mairie pour les Français ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le 28 (ou 29) février de l'année suivante. Les années d'élection (scrutin général), les jeunes devenus majeurs entre le 1er mars de l'année du scrutin et la veille de l'élection (1er tour) sont également inscrits d'office. Les jeunes qui deviennent majeurs entre 2 tours d'une élection ne sont pas inscrits et ne peuvent donc participer à ce scrutin.

La présentation d'une pièce d'identité le jour du scrutin sera obligatoire.

Comment faire si je ne peux pas être présent le jour du scrutin ?

En cas d'indisponibilité le jour du vote, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile, puisque ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>, vous remplissez ce formulaire sur un tirage papier et l'apportez au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

- - -

Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste de candidats. Il vous sera toujours possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote. Les suffrages seront décomptés candidat par candidat.

En revanche, contrairement aux précédentes élections municipales, **il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate**. Seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Comment notre commune est-elle représentée au sein de l'intercommunalité ?

Notre commune est représentée au sein de la *Communauté de communes de la Vallée d'Ossau (CCVO)* par 32 conseillers communautaires. C'est le maire et le premier adjoint qui seront automatiquement conseillers communautaires.

- - -

Comment faire si je souhaite être candidat ?

Les candidats ont **désormais l'obligation de déposer une déclaration de candidature**. Une information à leur usage, indiquant les démarches à suivre, est disponible à partir de la page d'accueil du site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques :

<http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr>

Les candidatures doivent être déposées

du lundi 17 février 2014 au jeudi 6 mars 2014 à 18 h.

La candidature est déposée à la préfecture ou à la sous-préfecture.

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections

CONTRAT DE TERRITOIRE

Le nouveau régime d'aides du Conseil général est appelé Contrat de Territoire. Il est défini par :

- **un objet** : toutes les aides attribuées par le Conseil général aux projets d'investissements publics.
- **des acteurs** : les communes, l'intercommunalité, les syndicats, les bailleurs sociaux et les gestionnaires des maisons de retraite publiques et associatives.
- **un périmètre** : les limites de l'intercommunalité.
- **une durée** : 4 ans (2013 à 2016) sur la base des travaux démarrés avec un bilan annuel et un avenant à mi-parcours.

Le 6 décembre 2013, les acteurs ci-dessus désignés ont signé le contrat de territoire après différentes réunions de concertation et en tenant compte des fiches projets élaborées par les communes et syndicats. Tous les projets n'ont pu être retenus car ne répondant pas aux critères imposés par ce contrat et compte-tenu du montant de l'enveloppe allouée au territoire de la Vallée d'Ossau (4 080 837 € à partager entre les acteurs). La construction de logements sociaux n'est pas intégrée au contrat mais pourrait être aidée.

Objet	Coût du projet (€)	Montant subventionnable par le CG (€)	Observations
Aménagement de la place de la Mairie	196 140	49 035	Travaux terminés
Extension du groupe scolaire	173 700	43 425	
Extension du réseau d'assainissement	14961	2 403	Travaux terminés
Réhabilitation du réseau d'assainissement	15 458	3 091	Travaux terminés
REBENACQ - Voirie communale 2013	29 992	14 996	
REBENACQ - Voirie communale 2014	29 992	14 996	
REBENACQ - Voirie communale 2015	29 992	14 996	
REBENACQ - Voirie communale 2016	29 992	14 996	

ETAT CIVIL 2013

Naissances	Nés à Pau le	Décès	Date et lieu
ALARY Lilly	4 janvier	CHERTA Sébastiana (Vve Pilarski)	25 avril à GAN
BOUQUET Amaya	30 août	ESTARZIAU Jacques Roger	27 juin à PONTACQ
BOURDA Quentin	30 janvier	MALAGANNE Jean-Louis	2 avril à PAU
COFFINET OLEJNICZAK Théo	2 septembre	MONGE-BRAGUE Marie	4 février à ARESSY
CREPIN Inès	6 août	SÁNCHEZ SÁNCHEZ Ramón	21 juillet à REBENACQ
DESSENE Ferdinand	19 novembre	Mariages à Rébénacq	
GIRENT Noémie	12 septembre	FERIGO Cédric et BOURNET Emeline	7 septembre
GOMES FERREIRA GHEDBANE Kélya	18 mars	GOMES David et BOURDIER Tomoé	16 juillet
GUEDOT UHART Oihana	2 septembre	GONI Mathieu et BODIN Christine	21 décembre
SEGUIN Anaëlle, Flora	9 janvier	RUIZ Marc et CORTI Claudine	23 août

● Foyer Rural : bibliothèque

Tout le groupe " bibliothèque " vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et vous invite à la prochaine permanence qui aura lieu le **3 janvier** . Vous serez reçus par Michelle et Nicole.
Venez nombreux partager avec nous la galette des Rois. Nous comptons sur vous.

Nicole Andrieu

● Foyer Rural : zumba

Notre animatrice Géraldine sera absente du 6 au 17 janvier ; les cours de Zumba seront reportés aux vacances de février. Reprise des cours « renforcement musculaire » le lundi 20 janvier et de zumba le vendredi 24 janvier. Merci de votre compréhension.

Carole Dupré

C'ETAIT EN DECEMBRE

Banque alimentaire : la collecte a été nettement supérieure à celle de l'an passé. Tous les colis ont été remis à la Banque alimentaire du centre de Jurançon. Merci à tous pour votre générosité.

Téléthon : vous avez été nombreux et nombreuses ce samedi 7 décembre à répondre présents à l'invitation, pour une marche autour de Rébénacq. C'est un groupe d'une quarantaine de personnes qui a pris le départ place de la Mairie vers 13 h 45, pour un circuit de 8 km pour les uns et 4 km pour les autres. Tous se sont ensuite retrouvés vers 16 h salle de la Mairie pour une collation, agréable moment de partage et d'échanges.

Cette action a permis de collecter 380 €, somme qui a été transmise au centre collecteur Téléthon d'Arudy. Un grand merci à tous. Rendez-vous pour l'édition 2014.

Marché de Noël le 8 décembre

Ce 5^{ème} marché de Noël rébénacquois a été un nouveau succès. Ambiance plutôt villageoise dans les rencontres du matin, et des visiteurs de provenance plus variée l'après-midi. Tous sont satisfaits, exposants compris : ils ont fourni du travail soigné, ceux qui ont l'amour du bel objet y trouvaient leur compte. De même que les gourmands ou simplement ceux qui cherchaient un petit jouet inhabituel. Merci à tous ceux qui sont venus et rendez-vous l'an prochain.

Carole Dupré
pour le Conseil municipal



Goûter de Noël le 15 décembre



NB : Les personnes intéressées pour obtenir des photos numériques prises au cours de cette après-midi peuvent s'adresser à Michel Bousquet par mail : m.bousquet@rebenacq.com

Le « petit poucet » - pas plus grand qu'un pouce mais pourtant fort rusé - était le conte choisi par la Compagnie du Petit Concert pour cette après-midi récréative ; le récit était tantôt lu, tantôt chanté, tandis que des dessins d'enfants illustraient le récit à l'écran. Les plus jeunes se sont ensuite retrouvés devant le sapin de Noël pour une photo de groupe, puis ont rejoint leur place, ainsi que leurs parents ou grands-parents, pour le goûter et la distribution de friandises par le Père Noël, au grand bonheur de tous ces petits.

Merci à tous ceux qui nous ont aidé à ranger la salle après le spectacle et bonnes fêtes de fin d'année.

